

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABOULE - ARDECHE

Nombre de conseillers

En exercice : 10

Présents : 7

Procurations : 2

Votants : 9

L'an deux Mil Dix-Neuf, le Sept Janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LABOULE dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise GALLET, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20/12/2018

Présents : Mesdames & Messieurs, Françoise GALLET, Maurice AUGIER, Marie ALLANO, Marie-Hélène GRASSET, Marc ROUSTANT , Eric POTRON, Florence ROBLOT.

Absents : Chloé DEVAUD, Pascale GUILLET & Jean-Pierre CARETTI.

Procurations : Chloé DEVAUD à Florence ROBLOT ; Pascale GUILLET à Marie ALLANO.

Secrétaire de séance : Florence ROBLOT

En début de séance Mme le Maire donne lecture de la démission de Mme Martine GHILINI.

Objet : Procédure des biens vacants et sans maître : délibération du 12.11.2018 à annuler

Vu la demande de Mme le Préfet en date du 29 Novembre 2018.

Mme le maire demande l'annulation de la délibération référencée ci-dessus.

Après discussions,

Elle propose de passer au vote : Voté à l'unanimité.

Objet : Projet de 23 Eoliennes sur les crêtes des Cévennes Ardéchoises.

Madame le Maire expose le projet de 23 Eoliennes sur les crêtes des Cévennes Ardéchoises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LABOULE soutient le travail du Parc Naturel Régional qui a établi un schéma d'implantation éolien et se prononce à l'unanimité contre le projet d'implantation du Prataubérat conformément aux directives du Parc Naturel Régional.

Il est également demandé un positionnement de la part de la communauté de communes Beaume Drobie en ce qui concerne les projets éoliens.

OBJET : Opposition au transfert de la compétence EAU et/ou Assainissement à la Communauté de Communes Beaume Drobie

Madame le Maire informe les élus du transfert de la compétence EAU et/ou ASSAINISSEMENT à la Communauté de Communes Beaume Drobie. Elle donne lecture des courriers émanant de l'Association des Maires de France.

Après discussions, il est passé au vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité s'oppose au transfert de la compétence Eau et/ou Assainissement à la Communauté de Communes Beaume Drobie.

OBJET : Courrier de Mme CHABROL Armelle : Demande d'achat de parcelle.

Madame le Maire donne lecture du courrier de Mme CHABROL Armelle concernant la demande d'acquisition de la petite parcelle attenante à sa maison parcelle n°263 section AH.

Monsieur Dominique BENOIT Président de l'association « des Amis des Vieilles Pierres » a fait un courrier confortant la demande de Mme CHABROL conditionné à l'esprit du village.

Après discussions, il est passé au vote :

POUR : 7

CONTRE : 2 (Marie-Hélène GRASSET & Marc ROUSTANT)

A la majorité des membres, il est décidé de faire un échange de parcelle en priorité et de préciser à Mme CHABROL Armelle de garder les lieux dans le même esprit du hameau (pierres et tuiles romanes) identique au four à pain de LABOULE..

Observation : il existe un chemin communal entre la parcelle de l'éventuel acquéreur et la parcelle AH263

Délibération reportée « Acte en cours de d'élaboration ».

OBJET : Associations les Recycl'arts : demande d'affichage permanent.

Madame le Maire donne lecture du courrier de l'association les Recycl'arts qui souhaite un affichage permanent sur les containers à poubelles.

Après discussions,

Il est passé au vote :

Le conseil municipal à l'unanimité donne une réponse favorable à leur demande.

OBJET : Syndicat Intercommunal Canton de Valgorge (SICV) : désignation du délégué suppléant.

Madame le Maire informe les élus de la démission de Mme Martine GHILINI au sein du conseil municipal. Elle demande son remplacement en tant que déléguée suppléante au SICV et propose aux élus de faire acte de candidature

Après discussions, il est passé au vote : Mme Florence ROBLOT est désignée déléguée suppléante à l'unanimité.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 Budget M14

Suite au titre de compensation des charges reçu par la CDC B Drobie, il est nécessaire de créditer l'article 739211

Pour ce faire il est nécessaire de prendre une Décision Modificative en ce sens :

DEPENSE : Art 022 Dépenses Imprévues : - 1716.00 €

DEPENSE : Art 739211 Attribution de compensations : + 1716.00 €

Après avoir délibéré le C.M. à l'unanimité des membres autorise Mme le maire à passer cette D.M.

Objet : Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor.

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil alloué aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil Municipal à la majorité,

Décide :

de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Jean-Paul BOFILL, Receveur Municipal ;

d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % soit 356.86 euros brut ;

Voix pour : 5 Voix contre : 2 (Chloé DEVAUD & Marc ROUSTANT)

Abstentions : 2 (Eric POTRON & Marie-Hélène GRASSET)

Objet : Installation du WIFI Cigale sur la commune : demande d'approbation du coût annuel.

Madame le Maire donne lecture du coût annuel pour la WIFI CIGALE sur la commune : 144 € H.T.

Après discussions,

Il est passé au vote : unanimité Pour.

Il est demandé de bien étudier l'emplacement de ce dernier.

QUESTIONS DIVERSES :

PASS TERRITOIRE : le Département propose dans le cadre du PASS TERRITOIRE, une subvention de 1000 € pour des particuliers pour la réhabilitation d'assainissement non collectif groupé, à savoir les installations qui regroupent au moins deux habitations.

BIBLIOTHEQUE : Lors d'une réunion entre le SICV, le directeur de la Communauté de Communes et les 5 maires des communes adhérentes au SICV(Beaumont, Loubaresse , Laboule , Valgorge et Dompnac) , une lettre a été rédigée pour demander que le salaire de la bibliothécaire de Valgorge soit porté par l'ensemble des 19 communes de la CdC et non plus par les 5 communes précitées . En effet depuis la prise de compétences « réseau lecture publique » par la CdC, la bibliothécaire est appelée à travailler sur tout le territoire.

COMMISSAIRE ENQUETEUR SUR LE ZONAGE : Monsieur Michel DELALANDE de Chassiers a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de LYON.

MAISON DE RETRAITE DE VALGORGE : Madame le Maire donne lecture d'un courrier qu'elle a envoyé au conseil départemental suite à un mécontentement qui se veut répétitif.

REPAS DES AINES (menu gourmet) le 25 Janvier 2019 préparé par le traiteur des VANS : 32 personnes sont inscrites.

Maria Lisa GUIDI : domiciliée à VALOS, elle recherche un terrain depuis 2014 sur les communes de Rocles ou Laboule. La parcelle communale AH 253 de 391 m2 située à Valousset pourrait lui être proposée. Après discussions il est décidé de mettre cette demande à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

ZONAGE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : Les propositions de zonage sont soumises à l'approbation du conseil municipal cette question sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

ECHANGE VAN DER DOES : La commission agricole demande le rajout d'une parcelle afin de rendre l'échange équitable.

ENS : Question soulevée par Marie Hélène GRASSET : Evocation de la session des terrains du Tanargue au département, via les ENS qui a été refusée par la commission agricole. Cette question sera portée à l'ordre du jour au prochain conseil municipal.

Question de Marc Roustant: La question sur le zonage du PLU n'a jamais été soumise au conseil municipal mais seulement à la commission agricole. Les 2 délégués du PLUI doivent interpeller Monsieur Guillaume MARTINEZ.

Puis la séance est levée.